



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/05/2008

D - 20080222

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 mai Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*présent jusqu'à 17h10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Nicolas BRUGERE, Mme Sarah BROMBERG,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des
Beaux Arts. Convention de prêt d'oeuvres à la Ville de Saint
Raphaël. Signature. Encaissement***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux prête à la Ville de Saint Raphaël, une série de 20 œuvres majeures de sa collection, destinées à l'exposition "Albert Marquet et ses amis en Algérie".

Une convention de prêt régit les droits et obligations des deux parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention
- encaisser la recette correspondante et la réaffecter en dépenses sur les crédits du Musée des Beaux-arts (compte 6241).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention

Entre

La Ville de Bordeaux, place Pey Berland, 33077 bordeaux cedex, représentée par son Maire Monsieur Alain Juppé, habilité aux présentes par délibération du conseil municipal du reçue en préfecture le

Ci-après dénommé "Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts" ou "le prêteur"

d'une part

et

La Ville de Saint Raphael

n° SIRET : 21830118200018 APE: 751 A

N° Licence : 3-139284

place Sadi Carnot

BP 83160 – 83 701 ST RAPHAEL CEDEX

Représentée par Monsieur Joseph GIRON en sa qualité d'Adjoint à la Culture, dûment habilité, et en vertu de la délibération n°18 en date du 27 décembre 2005.

Ci-après dénommé l'Organisateur

D'autre part,

Il est exposé que :

Dans le cadre d'un cycle culturel ayant pour thème "Les arts en Algérie 1900-1950" organisé en partenariat entre la ville de Saint-Raphaël et le cercle Algérien de Fréjus/Saint-Raphaël, et qui doit se dérouler du 21 mars au 2 août 2008, la ville de Saint Raphael a souhaité organiser une exposition dans la salle Raphaël consacrée à "Albert Marquet et ses amis en Algérie".

Pour réaliser cette manifestation, l'Organisateur sollicite auprès de la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts, l'emprunt d'un ensemble d'œuvres dont la liste est jointe en annexe

Lieu et date de l'exposition :

Adresse : Salle Raphaël du Centre Culturel – Place Gabriel Péri – 83700 Saint Raphaël du 21 mars au 2 août 2008.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les différentes obligations des deux parties.

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux arts s'engage à mettre à la disposition de l'Organisateur, l'ensemble des œuvres, afin de réaliser l'exposition décrite au préambule.

Date et lieu d'enlèvement : A définir avec le transporteur

Date de livraison et de montage : 17 au 20 mars 2008

Date d'enlèvement et lieu de livraison : A définir

ARTICLE 2 – FRAIS

Les transports aller et retour des œuvres et objets décrits dans les fiches de prêt sont à la charge de l'organisateur et seront effectués par :

Nom du transporteur : LP ART

Date du transport aller : A définir

Date du transport retour : A définir

Le prêt des œuvres nécessitant des dépenses particulières de gestion de dossier, l'organisateur s'engage à verser la somme de :

dix mille Euros TTC (10.000 € TTC).

Le versement s'effectuera au vu d'un avis de somme à payer émis par la Trésorerie municipale de la ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – ASSURANCES

Les œuvres et objets seront assurés en "clou à clou" par les soins de l'organisateur, pour les valeurs déclarées à la compagnie d'assurance agréée par le prêteur :

Pour une valeur totale d'assurance de : se reporter à la fiche de prêt.

Nom de l'assureur AXA Cabinet Pégaule – Eecke – Nous

Adresse 41 rue Charles Gounod – 83700 SAINT RAPHAEL

L'Organisateur tiendra une copie du contrat ainsi souscrit à la disposition du prêteur.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'EXPOSITION

Les œuvres seront exposées dans les salles surveillées, sous alarme (et, si besoin dans des vitrines fermant à clef selon le lieu de l'exposition).

Les expositions ayant pour vocation de faire connaître le travail des peintres "Albert Marquet et ses amis en Algérie" toute opération commerciale portant sur la commercialisation des œuvres en est exclue.

Si des modifications doivent être apportées aux œuvres, avec le consentement du propriétaire, l'ensemble de l'œuvre sera restitué dans son état original à l'issue de l'exposition.

Aucune œuvre prêtée ne peut être décadrée pour quelque raison que ce soit ni faire l'objet d'aucune intervention, sans l'accord du prêteur.

En cas de dommage subi par les œuvres prêtées, l'emprunteur en informe immédiatement le prêteur ne peut intervenir qu'avec l'accord écrit de celui-ci. Au besoin, les frais de déplacement d'un restaurateur du Musée ou d'une personne habilitée seront assurés par l'emprunteur.

ARTICLE 5 – COMMUNICATION – DROITS D'AUTEUR

1 – Droits d'auteur

Le prêteur, signale à l'organisateur qu'il donne son autorisation de représentation et qu'il acquitte l'organisateur des différents droits d'auteur afférents.

2 – Droits de reproduction

Le prêteur fournira à l'organisateur des documents libres de droits ou lui indiquera la nature, le montant et l'organisme collecteur des droits.

3 – Mentions obligatoires

Le prêteur indiquera à l'organisateur les mentions à faire paraître sur tous les documents de communication.

En cas d'omission de la part du prêteur, de ces indications, le prêteur aura à sa charge le paiement des droits.

L'organisateur s'engage à respecter les textes de lois français relatifs à la protection de la propriété intellectuelle.

L'organisateur s'engage à fournir au prêteur

- Cartons d'invitation : 20
- Deux exemplaires du catalogue de l'exposition.

ARTICLE 6 – DUREE DU PRET

Le prêteur, s'engage à mettre à disposition de l'organisateur, les œuvres précitées pour la durée de l'exposition, du : 21 mars au 2 août 2008, auxquelles s'ajoutent les dates de transport, montage et démontage.

ARTICLE 7 – MODIFICATION

Le présent contrat peut être sujet à un avenant dès lors que celui-ci ne modifie pas les objectifs poursuivis, ni les obligations principales des parties mais porte sur des aménagements logistiques ou techniques de détail. Il sera conclu d'un commun accord.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée nécessaire à la réalisation complète de son objet.

ARTICLE 9 – COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, après épuisement, cependant, des voies amiables.

ARTICLE 10 – ANNEXES

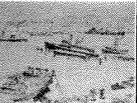
Est annexée à la présente, la liste détaillée des œuvres mises à la disposition de l'organisateur par le prêteur.

Fait à Saint-Raphaël et à Bordeaux

En quatre exemplaires, le

La Ville de Bordeaux	La Ville de Saint-Raphaël
----------------------	---------------------------

<p><i>MARQUET, Albert</i> Alger. Boulevard Bru 1960544.JPG S:\MARQUET</p>	<p>Bx 1960 5 44 Dessin encre de Chine à la plume, sur papier</p>	
<p><i>MARQUET, Albert</i> Alger. Place du Gouvernement 1960545.JPG S:\MARQUET</p>	<p>Bx 1960 5 45 Dessin au crayon, sur papier contrecollé sur carton.</p>	
<p><i>MARQUET, Albert</i> L'atelier du peintre à Alger 1960546.JPG S:\MARQUET</p>	<p>Bx 1960 5 46 Dessin au crayon noir, sur papier</p>	
<p><i>MARQUET, Albert</i> Port d'Alger dans la brume 008-090.JPG S:\CD-008</p>	<p>Bx 1962 9 6 huile sur toile</p>	
<p><i>MARQUET, Albert</i> Tempête à la Goulette 012-096.JPG S:\CD-012</p>	<p>Bx 1963 2 2 huile sur toile</p>	
<p><i>MARQUET, Albert</i> L'escadre alliée à Alger 003-072.JPG S:\CD-003</p>	<p>Bx 1963 2 6 huile sur toile</p>	
<p><i>LAUNOIS, Jean</i> Le sommeil 018-043.jpg S:\CD-018</p>	<p>Bx 1994 12 2 Pastel sur papier maroufflé sur carton.-</p>	
<p><i>LAUNOIS, Jean</i> Deux femmes debout 018-035.jpg S:\CD-018</p>	<p>Bx 1994 12 3 Gouache sur papier maroufflé sur carton.-</p>	

<p><i>LAUNOIS, Jean</i> Fenêtre ouverte sur l'Amirauté 018-030.jpg S:\ACD-018</p>	<p>Bx 1994 12 5 Gouache sur papier marouflé sur carton.-</p>	
<p><i>LAUNOIS, Jean</i> Femme appuyée à une balustrade 018-032.jpg S:\ACD-018</p>	<p>Bx 1994 12 8 Gouache sur papier.-</p>	
<p><i>LAUNOIS, Jean</i> Trois femmes sur un canapé 018-041.jpg S:\ACD-018</p>	<p>Bx 1994 12 19 Gouache et encre de Chine sur papier.-</p>	
<p><i>MARQUET, Albert</i> Alger. Place du Gouvernement lors du débarquement allié, 1942 028-011.JPG S:\ACD-028</p>	<p>Bx 2001.00.119 lithographie, épreuve d'artiste</p>	
<p><i>MARQUET, Albert</i> Portrait de Marcelle Marquet et de Jean Launois 033-029.JPG S:\ACD-033</p>	<p>BX 2001.00.195 plume sur papier</p>	
<p><i>MARQUET, Albert</i> Scène de maison close 033-030.JPG S:\ACD-033</p>	<p>BX 2001.00.196 plume sur papier</p>	
<p><i>BASCOULES, Jean-Désiré</i> Vue du port d'Alger 200541.jpg S:\Bascoules</p>	<p>Bx 2005.4.1 Huile sur toile</p>	
<p><i>BASCOULES, Jean-Désiré</i> Le port d'Alger 200542.jpg S:\Bascoules</p>	<p>Bx 2005.4.2 Encre de Chine sur papier</p>	

BASCOULES, Jean-Désiré

Forêt tropicale avec deux nus et une gazelle

200545.jpg

Bx 2005.4.5

Encre de Chine et aquarelle
sur papier



S:\Bascoules

BASCOULES, Jean-Désiré

Forêt tropicale avec trois nus et une gazelle

200546.jpg

Bx 2005.4.6

Encre de Chine et aquarelle
sur papier



S:\Bascoules

BUZON, Frédéric Marius de

Bucolique kabyle

005-061.JPG

Bx E 1416

huile sur toile



S:\ACD-005